## Nations Unies

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SEIZIÈME SESSION

Documents officiels



## 1031<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 10 octobre 1961, à 10 h 30

NEW YORK

#### SOMMAIRE

				Pages	
Point 9 de l'ordre du jour:				\$	
Discussion généra	ale ( <u>suite)</u>				
Discours de M.	Wachuku (Nigéria)			 361	
Discours de M.	Shaha (Népal)	•	 •	 370	

### Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).

### POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Discussion générale (suite)

- 1. M. WACHUKU (Nigéria) [traduit de l'anglais]: Je saisis cette occasion de féliciter à nouveau M. Slim de son élection, à l'unanimité, à la présidence de l'Assemblée générale pour sa seizième session.
- 2. Je désire aussi dire une fois encore, au nom de ma délégation et du Gouvernement nigérien, que, comme l'Organisation des Nations Unies ou le Gouvernement suédois, le Gouvernement nigérien a été douloureusement éprouvé par la perte de M. Dag Hammarskjold. Je ne saurais mieux faire pour exprimer notre émotion que de donner lecture à l'Assemblée de deux messages que le Gouverneur général et le Premier Ministre de la Nigéria lui ont envoyés.
- 3. Le message du Gouverneur général était ainsi concu:

"J'apprends avec une profonde tristesse la mort qui a frappé M. Dag Hammarskjold alors qu'il tentait d'apporter la paix à un pays africain troublé. Sa mort porte un coup sérieux à l'Organisation des Nations Unies, que M. Hammarskjold a servie avec une loyauté et une fidélité sans défaillance. Sa disparition sera lourde de conséquences pour l'humanité qui le pleure aujourd'hui."

Le Premier Ministre a envoyé le message suivant:

"J'ai été très attristé par la nouvelle de la mort de M. Dag Hammarskjold. Le monde a perdu en lui un grand homme d'Etat. Pendant toutes les années où il a été secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Hammarskjold a fait tout ce qui était en son pouvoir pour maintenir la paix entre les nations. Il ne faudra jamais oublier qu'il a essayé de maintenir l'équilibre entre l'Est et l'Ouest. Pendant les années où il a occupé sa charge, il a dû faire face à bien des situations critiques. En toutes circonstances, il a magnifiquement tenu son rôle.

"C'est pourquoi je tiens, au nom du gouvernement fédéral et du peuple nigérien, à exprimer nos condoléances émues non seulement à l'Organisation des Nations Unies, mais aussi au monde entier où il s'est efforcé de faire régner la paix, ainsi qu'à sa famille."

- 4. Malgré leur brièveté et leur simplicité, ces deux messages expriment bien le sentiment de tristesse qui a envahi les peuples d'Afrique à l'annonce de la disparition de ce grand homme. Avec d'autres Africains qui l'ont dit avant nous, nous estimons qu'une enquête approfondie et complète doit être menée sur les circonstances de la mort du Secrétaire général.
- 5. On a également proposé d'ériger un monument à sa mémoire. Pour ma part, indépendamment de la suggestion qui a été faite de donner le nom de Dag Hammarskjold à la nouvelle bibliothèque des Nations Unies [voir A/4908], je pense que c'est à Léopoldville, au Congo, qu'il faudrait ériger un monument à la mémoire de Dag Hammarskjold, qui a perdu la vie dans cette partie de l'Afrique en cherchant à rétablir la paix dans ce pays troublé qu'est la République du Congo. Un tel monument rappellerait Dag Hammarskjold à tous ceux qui se rendront dans cette partie de l'Afrique lorsque la paix et la tranquillité y seront revenues.
- 6. C'est la première fois que j'interviens dans la discussion générale de l'Assemblée générale en qualité de ministre des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth du Gouvernement de la Nigéria. Lorsque je suis venu à la dernière session, j'étais ministre du développement économique et président de ma délégation. Il convient donc, je crois, que j'expose à l'Assemblée la philosophie fondamentale de la politique extérieure de la Nigéria. Cela permettra à l'Assemblée de comprendre notre attitude d'ensemble devant les différents problèmes qui se posent à elle et à la communauté mondiale dont nous faisons partie.
- 7. Notre politique étrangère repose sur trois piliers. La Nigéria est une nation africaire. Elle est partie intégrante du continent africain et elle est donc si profondément touchée par tous les problèmes qui concernent ce continent qu'elle ne peut être neutre et ne devra donc jamais être considérée comme un pays neutraliste. Je le dis parce qu'il y a eu des impropriétés d'emploi et des équivoques à propos du terme "neutraliste". La Nigéria n'est pas un pays neutraliste. Nous sommes indépendants en toutes choses, mais nous ne sommes neutres en rien de ce qui touche au destin de l'Afrique. Dès que l'Afrique est en cause, nous sommes en cause. Je veux qu'on le comprenne bien. La Nigéria est en cause des que quoi que ce soit intéresse le continent africain où que ce soit, en n'importe quel pouce carré du continent. Nous ne pouvons être neutres, aussi l'expression "neutralisme", dans son sens le plus large, doit-elle être bannie lorsqu'il s'agit de l'attitude de notre pays à l'égard d'affaires africaines. Membre de la communauté africaine, nous considérons que le sort de notre pays est complètement lié à celui de l'Afrique et, si l'on reconnaît que la Nigéria est en cause en tout ce qui touche le continent africain, il est évident que toute question intéressant l'Afrique doit être consi-

dérée comme intéressant la Nigéria. La paix de l'Afrique est la paix de la Nigéria. Les malheurs de l'Afrique sont nos malheurs et nous ne pouvons nous désintéresser de l'avenir de notre continent. J'en reparlerai plus en détail tout à l'heure.

- 8. Nous savons aussi que nous appartenons à l'organisation qu'on appelle le Commonwealth, cet ensemble de peuples, d'Etats appartenant à des groupes raciaux divers et dont le passé a été si différent, mais que lient un certain passé politique commun et certaines attitudes à l'égard de problèmes qui les concernent. On l'appelait le "Commonwealth britannique", mais je puis vous assurer qu'il n'est plus rien de tel aujourd'hui, car la majorité de ses membres ne sont pas britanniques. C'est un club international et une organisation politique interraciale à l'intérieur de laquelle tous les Etats agissent indépendamment les uns des autres à l'égard des problèmes qui les touchent en particulier. Au contraire, lorsque se posent des problèmes d'intérêt commun, ils les examinent ensemble et essaient de trouver une solution acceptable pour tous. Nous sommes membres de cette organisation et c'est en en tenant compte que nous envisageons nos relations.
- 9. Etant indépendante et Membre de l'Organisation des Nations Unies, la Nigéria appartient aussi à la communauté des Etats indépendants. Lorsque nous avons été admis à l'Organisation lors de la quinzième session de l'Assemblée et que notre premier ministre est venu faire une déclaration à cette tribune [893ème séance, il a accepté au nom du peuple nigérien toutes les obligations qu'avaient contractées tous les autres Membres. Par conséquent, comme je l'ai déjà dit, nous sommes parmi les partisans les plus fervents des Nations Unies et nous sommes prêts à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que l'Organisation continue à prouver son existence par des actes. Nous ne partageons pas le pessimisme manifesté par bien des organes de l'opinion publique dont on peut entendre la voix. J'espère traiter de cette question particulière d'une manière plus détaillée, d'autant plus que certains problèmes se posent à l'Organisation, à commencer par le problème immédiat créé par la mort tragique du Secrétaire général et la question de la réorganisation ou de l'augmentation du nombre de membres des divers organes des Nations Unies, qui m'amèneront à aborder d'autres problèmes qui se posent à l'échelon mondial.
- 10. Je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes un Etat africain et notre préoccupation première doit donc être l'Afrique. Chaque région a ses propres problèmes et, de même, la Nigéria se préoccupe en premier de résoudre ses propres problèmes immédiats, puis ceux de l'Afrique, puis ceux du monde qui nous touchent en tant que membres de la communauté internationale. En ce qui concerne l'Afrique et nousmêmes, notre premier problème est d'affermir notre indépendance, d'avoir un gouvernement stable et une économie stable et viable, de développer nos avoirs matériels, sociaux et culturels pour pouvoir aider les pays frères d'Afrique qui ont accédé à l'indépendance ou sont sur le point d'y accéder à nos côtés. Comme je l'ai dit déjà de cette tribune, nous considérons l'indépendance de la Nigéria comme un moyen et non comme une fin en soi.
- 11. J'aborde maintenant le point suivant. Si nous avons un gouvernement stable et une économie viable, nous avons le devoir, pour pouvoir réaliser notre destinée sur le continent africain, de réclamer immé-

diatement la liquidation totale et complète de toutes les formes du colonialisme et de l'impérialisme qui subsistent en Afrique. A cet égard, nous sommes décidés à obtenir l'indépendance des Etats africains, une indépendance véritable et non pas une indépendance qui existe aujourd'hui et disparaîtra demain, non pas une indépendance qui suscite la convoitise des maraudeurs de la politique ou des colporteurs de conflits idéologiques, mais une indépendance qui sera spécifiquement africaine, une indépendance dans la paix et dans le calme, une indépendance durable.

- 12. A la dernière session, l'Union soviétique a présenté un projet de déclaration var l'abolition du colonialisme dans le monde. Les Etats africains ont participé avec énergie à la discussion de la question et l'Assemblée a finalement adopté une résolution [1514 (XV)] de portée générale. Cette résolution s'applique au monde entier, mais en Nigéria nous comprenons bien qu'il n'est pas possible que tous les pays actuellement soumis à une domination impérialiste ou à un régime colonial obtiennent leur indépendance en même temps. Tous j'en suis certain, nous avons lu dans les journaux de ce matin que Londres annonce que l'Ouganda accédera à l'indépendance au moins d'octobre 1962. C'est un pays d'Afrique. Au début de cette session[1018ème séance], nous avons accueilli parmi nous ! Sierra Leone. Nous attendons impatiemment l'admission prochaine du Tanganyika. Si l'on examine la carte de l'Afrique, on voit que la plupart des territoires dépendants sont situés autour de la République du Congo et que c'est cette région qui, dans l'avenir, posera des problèmes à l'Organisation. On y trouve l'Angola, le Sud-Ouest africain, la Rhodésie du Nord et la Rhodésie du Sud, le Nyassaland, le Kenya, le Mozambique, le Bassoutoland, le Betchouanaland, le Souaziland et, bien entendu, l'Afrique du Sud avec son éternel problème. En d'autres termes, la majeure partie de l'Afrique troublée se trouve dans la région qui s'étend entre la côte sudouest et la côte sud-est. Il y a d'autres zones, plus petites, aussi bien du côté de l'Atlantique que du côté du Pacifique, qui connaissent les mêmes difficultés, mais il n'en reste pas moins que la plupart des territoires qui sont soumis à une domination dans le monde d'aujourd'hui se trouvent sur le continent africain. Aussi la Nigéria est-elle résolue à consacrer ses ressources, son énergie, son intelligence et tout ce qu'elle possède non seulement à la consolidation de sa propre position, mais aussi à la libération complète de toutes ces régions qui sont sous le joug impérialiste.
- 13. Ma délégation a donc l'intention, lorsque nous examinerons la question de l'indépendance de l'Afrique, une des questions qui seront discutées en séance plénière, de présenter un projet de résolution tendant à l'abolition complète des colonies d'Afrique dans certains délais. J'espère qu'il n'y aura personne alors qui ergotera à l'Assemblée et que tous ceux qui se disent les amis sincères de l'Afrique témoigneront de leur amitié en votant ce projet de résolution, en ne nous demandant pas d'attendre d'avoir résolu le problème du monde entier avant de résoudre le problème de l'Afrique, en nous prouvant non seulement par des mots, mais par des actes, que leur intention n'est pas de considérer l'Afrique comme un champ de bataille des idéologies ou comme un lieu d'accueil de populations en excédent, ce qui a été une

<sup>1/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Annexes, point 87 de l'ordre du jour, document A/4502.

des causes de la colonisation et de l'installation de races étrangères sur le continent. Ce sont là des choses qui appartiennent à une époque révolue; j'estime que la présente session doit sceller définitivement le sort de l'impérialisme sur le continent africain. Ainsi, nous montrerons que nous avançons étape par étape. A la dernière session, nous avons adopté une déclaration générale; à la présente session, nous devons prendre une décision nette en ce qui concerne l'Afrique; à la prochaine session, nous pourrons en prendre une autre touchant telle ou telle région particulière. Ainsi finirons-nous notre tâche dans le plus bref délai possible sans compromettre notre but qui est une indépendance solide et viable.

- 14. L'autre problème auquel la Nigéria doit faire face et qu'elle doit résoudre dans le cadre de sa politique étrangère est un problème d'ordre racial. On a parlé de la bombe atomique, de la bombe à l'hydrogene et de toutes sortes de bombes, mais il est une autre bombe que chacun connaît et qui est peut-être plus destructrice encore, c'est la discrimination raciale, le refus de voir un égal dans l'homme noir. La Nigéria est décidée à user de son indépendance pour faire en sorte que tout noir soit considéré comme l'égal de tout autre homme partout dans le monde. Lorsque l'Assemblée traitera plus tard de la question du colonialisme, nous présenterons un projet de résolution demandant à tous ceux qui pratiquent la discrimination, cette insulte à la race noire, d'y mettre fin. Nous devons non seulement être reconnus et admis dans les organisations, mais encore être acceptés comme des égaux. Il ne peut y avoir deux poids et deux mesures à cet égard.
- 15. Dans le passé, nous avons été exploités. De prétendus experts ont écrit des sottises sur les Africains et leurs traditions culturelles, parfois peut-être par ignorance. Ils ont assimilé l'homme noir à certaines choses. Le moment est venu où le noir veut ne pas être seulement vu et entendu, mais aussi reconnu et accepté. Je ne fais que donner un avertissement aujourd'hui, comme je l'ai fait à la dernière session, lorsque nous demandions à être représentés dans divers organes et qu'on nous a dit qu'il existait un "gentleman's agreement". Nous avons averti alors que ce "gentleman's agreement" devrait être modifié pour tenir compte des nouveaux "gentlemen" qui étaient entrés en scène et, bien entendu, nous avons réussi à régler la question à l'amiable; nous avons obtenu notre admission et nous sommes allés de l'avant.
- 16. La question de la discrimination raciale, qui est le cancer de la politique de l'Afrique du Sud et de la politique de quelques autres Etats, doit être examinée à nouveau par l'Assemblée très, très sérieusement. Nous ne voulons pas entamer la discussion maintenant, mais la Nigéria, avec d'autres pays africains, ne manquera pas de poser la question dans un avenir rapproché. J'en avertis donc tous les intéressés pour qu'ils commencent à mettre un peu d'ordre dans leurs affaires, un peu d'ordre dans leur comportement social, dans leurs pensées, dans leurs connaissances.
- 17. Evidemment, on ne peut proclamer que l'on aime l'Afrique et les Africains quand, en fait, on exerce une discrimination à leur détriment et qu'on les rabaisse à un rang à peine plus élevé que les animaux.
- 18. Pour nous, en Afrique, ce sont là les deux problèmes capitaux. De même que le monde occidental et le monde oriental ont la question de Berlin, la

question de l'Allemagne, etc., de même l'Afrique a la question du colonialisme et de l'abolition du colonialisme, et celle de la discrimination raciale contre les populations d'origine africaine, deux questions capitales qui doivent recevoir une solution conforme au contexte africain. En ce qui concerne la Nigéria, elle veut que l'on donne une réponse positive à ces deux questions et elle y voit la pierre de touche des sentiments amicaux ou hostiles que l'on éprouve à l'égard de l'Afrique et des Africains.

- 19. L'an dernier, à propos de l'Afrique, nous avons discuté en détail, en commission, à l'Assemblée générale et au dehors, la question de l'Algérie. Nous suivons très attentivement le cours de tous les événements qui touchent à la question algérienne. Je ne dirai pas que je suis heureux ou malheureux, mais je dirai qu'il est encourageant de voir que ceux qui, dans le passé, avaient choisi d'être inflexibles, qui avaient choisi de proclamer que l'Algérie faisait partie de leur territoire métropolitain, sont forcés maintenant, par le bon sens, de comprendre que cette fiction ne peut plus tenir. La vérité toute simple est que l'Algérie fait partie du territoire africain et que les Algériens ont droit à leur indépendance. Des gens se sont battus contre cette réalité et ils ont constaté, en dernière anayse, que le nationalisme est le plus fort.
- 20. Ce que j'essaie de dire ici, c'est qu'ilest nécessaire qu'à l'Assemblée les représentants des divers pays acceptent cette simple vérité: une fois que le nationalisme est né, on ne peut le vaincre. C'est une graine dangereuse. Une fois dans le sol, elle germe et elle pousse et l'on n'y peut rien. Si l'on est impérialiste, ont est vaincu. Puisque, comme on le dit, l'histoire se répète tan lis que beaucoup se refusent à tirer les leçons de l'histoire, se refusent à faire ce qu'ils ont à faire et, par voie de conséquence, que la tâche reste à accomplir et, s'ils refusent de la faire, se retourne contre eux —, plus vite en l'apprend, mieux cela vaut.
- 21. Ce disant, je pense à un autre Etat, le Portugal, et à ses rapports avec l'Angola. Le Portugal, a constamment refusé d'admettre cette simple vérité que l'Angola, le pays de l'homme noir, ne pourra jamais, jamais, jamais être portugais, que le Mozambique, le pays de l'homme noir, ne pourra jamais être transformé, par magie ou par hypnotisme, en un territoire portugais. Ces deux vastes morceaux du territoire africain, l'un sur la côte sud-ouest et l'autre sur la côte sud-est, comment pourraient-ils devenir automatiquement des parties de la péninsule ibérique? Et pourtant, que se passe-t-il chaque fois que la question est posée? Le représentant du Portugal vient à cette tribune prétendre que telle est la réalité de fait, alors qu'en fait c'est impossible. Pourquoi ne pas accepter la simple vérité?
- 22. Je voudrais préciser la position de mon pays et de ma délégation en ce qui concerne l'Angola. La Nigéria n'acceptera jamais et n'a jamais accepté le principe posé par le Portugal que l'Angola fait partie du Portugal. Je ne connais aucun pays africain qui ait accepté ou acceptera jamais une telle assertion. Mon pays est un pays pacifique; il aime la paix et la tranquillité. Nous avons eu la chance de posséder dans notre vaste territoire les ressources humaines et matérielles nécessaires et une organisation administrative qui nous permît de mettre sur pied un gouvernement stable et une économie stable; nous n'avons donc pas d'ambitions territoriales. Mais le Portugal devrait se rèndre compte que si l'on en vient un jour

- à étaler les cartes et si tous les pays africains s'unissent pour que l'Angola devienne indépendant, que cela plaise ou non au Portugal, le Portugal n'y pourra rien. C'est lui qui perdra la partie. Il la perdra non seulement matériellement, mais aussi moralement. Il perdra l'amitié qui naît de débuts amicaux. Son économie s'en ressentira, car, si le Portugal perd notre amitié, il verra se rompre les liens économiques qui sont un élément des relations entre Etats indépendants.
- 23. C'est pourquoi je présenterai trois propositions au nom de mon gouvernement et de ma délégation: il y a trois choses que nous désirons obtenir du Portugal. La première est que le Portugal accepte des maintenant le principe de l'indépendance pour le peuple d'Angola, qu'on appelle cela autodétermination ou comme on voudra, mais qu'il reconnaisse qu'il a tort de prétendre que l'Angola et le Mozambique font partie du Portugal. Ils n'en font pas partie et le peuple d'Angola a donc droit à l'indépendance. La deuxième est que le Gouvernement portugais doit comprendre qu'une fois que le nationalisme est né, il crost, se développe et finit par vaincre. En conséquence, traiter les chefs nationalistes angolais comme des brigands ou des voleurs de grands chemin, c'est perdre son temps. Nous, les Africains, nous tenons les dirigeants nationalistes pour les chefs de leur peuple. Ceux d'entre nous qui savent par expérience ce que c'est que d'être poursuivi en justice, condamné à la prison, maltraité, savent exactement ce qui arrivera. Nous reconnaissons donc les nationalistes angolais comme les véritables chefs de leur peuple; nous demandons en conséquence au Portugal de reconnaître les chefs nationalistes d'Angola et du Mozambique et d'essayer de trouver une base de discussion, de découvrir les moyens d'établir l'appareil gouvernemental.
- 24. Si le Portugal est prêt à faire cela, mon pays n'hésitera pas à l'aider et je suis certain que les autres pays africains seront également désireux de lui apporter leur concours, car nous voulons que ces régions évoluent dans la paix. Nous ne voulons pas gaspiller nos ressources et dissiper dans des guerres destructrices et dévastatrices les biens dont nous avons besoin pour notre développement économique, social et culturel. Nul n'y a intérêt. Telle est la deuxième suggestion que nous faisons au Portugal, avant qu'il ne soit trop tard.
- 25. Troisième suggestion, le Portugal doit reconnaître qu'il est absolument nécessaire de commencer à mettre sur pied un appareil gouvernemental au Mozambique et en Angola. Qu'on ne vienne pas nous dire qu'on va porter de 120 à 130 le nombre des représentants à Lisbonne pour qu'il y ait 10 représentants africains de plus à Lisbonne. C'est un outrage. Ce que veut le peuple, c'est un gouvernement en Angola, au Mozambique, un gouvernement qui soit le sien, dont il contrôle le fonctionnement dans le pays même. Il ne veut pas de la domination portugaise.
- 26. Nous disons donc au Portugal: "Donnez suite à ces trois suggestions et vous verrez que le concours de la Nigéria vous est acquis." Je suis certain que tous les pays d'Afrique aideront le Portugal, et s'il existe un moyen de faire oublier aux habitants de l'Angola les crimes qui ont été commis contre eux lorsqu'on a cherché à les aréantir, les chasser de chez eux, les bombarder, nous les convaincrons en leur disant: "C'est là le prix qu'il faut parfois payer pour l'indépendance. Il arrive que quelqu'un pâtisse d'un malen-

- tendu". Mais si le Portugal persiste à vouloir vivre dans le passé, comme l'autruche qui se cache la tête dans le sable, alors qu'il est le point de mire du reste du monde, il se fait des illusions.
- 27. Rien ne sert de monter à la tribune et nous imposer des déclarations que personne ne veut écouter. Les jours de l'impérialisme sont comptés. En fait, ce chapitre est clos. Il n'y a plus que des impérialistes qui tentent de résister à l'irrésistible.
- 28. Quant à nous, nous voulons proclamer que la bataille a commencé. En ce qui concerne l'Angola et le Mozambique, si le Portugal refuse de reconnaître la vérité, la vérité finira par l'emporter, car lorsque le feu de la vérité embrasera le Portugal, l'incendie fera éclater la façade, ce qui restera en sera épuré, le Portugal se trouvera ramené à ses frontières géographiques.
- 29. C'est là une affaire africaine. Nous avons donné récemment une autre preuve de notre politique extérieure en ce qui concerne les questions africaines pendant l'affaire tunisienne, lorsque la France a cherché à intimider la Tunisie en tentant d'imposer sa présence à Bizerte contre la volonté de la Tunisie. Mon pays n'a pas hésité à dire au monde ce qu'était son attitude devant une telle action. Notre premier ministre, qui s'était rendu ici, sur l'invitation du Président des Etats-Unis, n'a pas hésité à dire au monde que la Nigéria considérait la France comme un agresseur; la France n'avait pas le droit d'imposer sa présence. Elle est entrée à Bizerte par la négociation et, en conséquence, si la Tunisie veut que la France parte, la France doit demander à engager des négociations sur les conditions d'évacuation. Mais la France est restée inflexible, elle n'a voulu écouter personne; je constate aujourd'hui avec joie que la raison semble l'emporter et que la France semble tenir plus à l'amitié qui existait entre la Tunisie et elle qu'à la poursuite de cette malheureuse aventure. Tout le temps, quelque chose vient nous rappeler que nous devons faire ce qu'il faut lorsqu'il le faut et ne pas nous laisser entraîner jusqu'au point où les circonstances nous forcent à revenir à notre point de départ.
- 30. Il y a une question que je voudrais éclaircir, toujours dans le contexte africain, c'est celle de la Mauritanie. La Mauritanie est devenue indépendante l'an dernier. La Nigéria a reconnu l'indépendance de la Mauritanie et a délégué son ministre d'Etat et son ministre des affaires étrangères aux cérémonies de la proclamation de l'indépendance. Pour quelque raison connue des grandes puissances, la Mauritanie n'a pas pu être admise à l'Organisation des Nations Unies. Je déclare à l'intention de tous les intéresses que si la Nigéria n'a pas fait beaucoup de bruit autour de la question de la Mauritanie, ce n'est pas par indifférence. Nous avons pensé que les gens raisonnables finiraient par comprendre que la Mauritanie est un pays africain. Je ne vois pas le rapport qui existe entre la question de la Mongolie extérieure ou celle de la représentation de la Chine et de la Mauritanie. Je n'arrive absolument pas à comprendre pourquoi un pays, quel qu'il soit, demande à un autre pays d'opposer son veto à l'entrée d'un petit pays qui désire vivre comme il l'entend. Je déclare donc ici que la Nigéria approuve l'indépendance de la Mauritanie et désire que la Mauritanie, soit admise comme Etat Membre au cours de la seizième session. D'après ce que je sais et d'après les contacts que j'ai eus avec d'autres Etats d'Afrique, il apparaît que pour le

moins — je dis "pour le moins" — les 20 Etats d'Afrique qui se sont réunis à Monrovia<sup>2</sup>/ ont précisé de façon très nette qu'ils appuient l'admission de la Mauritanie et que la question de la Mauritanie ne doit pas être liée à celle de la Mongolie extérieure ou de la Chine.

31. Je saisis cette occasion pour supplier les grandes puissances de ne pas abuser de leur veto. L'objet essentiel du veto, tel que nous le comprenons, était de permettre aux grandes puissances de donner une orientation, d'examiner les problèmes objectivement, d'éviter les décisions précipitées; il ne s'agissait pas d'utiliser le veto pour commettre des injustices au détriment d'Etats sans méfiance, sans défense et sans appui, simplement parce que tel Etat africain nourrit certains desseins à l'égard de tel autre. Je demande donc à ceux qui sont responsables de cet état de choses regrettable de reconsidérer leur position et de laisser la Mauritanie entrer à l'Organisation des Nations Unies au cours de la présente seizième session.

32. Nous ne menaçons personne, mais nous avons tous des intérêts à défendre sous une forme ou une autre. J'ai dit "pour le moins les 20 Etats d'Afrique", mais je puis dire que la majorité des 26 Etats d'Afrique, à l'exception peut-être, ce qui est humain, de ceux qu'intéresse directement cette question de frontière ou ce différend, veulent que la Mauritanie soit admise ici et nul n'a le droit de l'en empêcher. Agir ainsi est travailler contre les intérêts de l'Afrique. Rien ne sert de nous dire que l'on s'intéresse à l'Afrique si, quand un Etat africain devient indépendant et que nous désirons tous qu'il soit admis à l'Organisation des Nations Unies, ou l'en empêche. C'est un acte inamical et quiconque le commettra à la seizième session doit savoir que l'affront que l'on fait à la Mauritanie en l'empêchant d'entrer à l'Organisation est un acte inamical envers les Africains.

33. Bien entendu, nous avons aussi cette éternelle question du Sud-Ouest africain et de l'Afrique du Sud. Je ne vais pas ennuyer l'Assemblée avec de vieux arguments maintes fois exposés. Notre attitude en ce qui concerne l'Afrique du Sud est bien connue. Il se trouve qu'une minorité m'eroscopique continue de dominer la majorité écrasante. C'est ridicule et impossible.

34. Je désire une fois encore mettre engarde l'Afrique du Sud. Nous avons réussi à la faire sortir du Commonwealth. Si elle persiste dans son attitude, nous pourrons avoir à la faire sortir du monde. Ceux qui s'intéressent à l'Afrique du Sud parce qu'ils y ont investi des fonds dans les mines d'Afrique, devraient y réfléchir à deux fois. L'Afrique du Sud ne peut pas continuer à agir comme elle le fait. Je n'en dirai pas davantage, mais notre attitude est parfaitement claire. Nous sommes opposés à tout ce que défend l'actuel Gouvernement sud-africain, nous sommes opposés à la manière dont il traite l'homme noir en Afrique. Si ces hommes se considéraient comme des Africains et se comportaient comme des Africains, rien ne les empêcherait de continuer à jouir pleinement de la vie sur le continent. Mais ils ne peuvent jouir de la vie et ils empêchent en même temps la majorité de jouir de la vie. S'ils ne changent pas d'attitude, l'avenir montrera qu'il est impossible que l'Afrique du Sud vive côte à côte avec le reste de l'Afrique noire.

35. Quant à ces minorités, on peut envisager plusieurs éventualités. Ou bien elles s'adapteront à de nouvelles conditions, on bien elles trouveront des bateaux et émigreront. Nous n'avons nullement l'intention de les rejeter à la mer. Nous serions heureux qu'elles s'adaptent à de nouvelles conditions et qu'elles nous aident à mettre notre continent en valeur. Mais si elles ne veulent pas s'engager dans cette voie qui est celle du salut, la meilleure chose qu'elles aient à faire pour éviter tout conflit futur sera d'affriter des bateaux et de se rendre dans des régions où on les acceptera et où elles pourront pratiquer leur discrimination raciale à cœur joie.

36. Cela m'amène à la grande question qui se présente aujourd'hui en Afrique, la question du Congo (Léopoldville). A la quinzième session de l'Assemblée générale, la Nigéria a tenu à ne s'engager à l'égard d'aucune des parties. Nous avons refusé de participer à ce que j'ai appelé une manœuvre honteuse. Nous voulions la paix au Congo, nous avons aidé à chercher la paix. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à faire établir un gouvernement central au Congo. Je veux que l'on sache bien que mon gouvernement appuie sans réserve le gouvernement central du Congo à la tête duquel se trouve le premier ministre Adoula. Il n'est pas question de contester sa qualité de premier ministre ou de reconnaître deux gouvernements congolais sur le plan international. S'il y a ici, ou ailleurs, des gens qui voudraient intriguer pour provoquer le démembrement du pays, nous leur demanderons de se tenir à l'écart.

37. Le Congo est devenu indépendant, en tant que pays unitaire avec six provinces, dont le Katanga. J'ai lu beaucoup de choses à ce sujet dans les journaux. Je parlais récemment à plusieurs personnes dont l'une m'a posé une question. "Qu'en est-il, m'a-t-elle demandé, du principe de l'autodétermination dans le cas du Katanga?" J'ai répondu: "Que diriez-vous, vous qui êtes Américain, si l'Etat de New York ou l'Etat de Californie se séparait des Etats-Unis parce que sa population demande l'autodétermination? Vous voudriez la sécession de la région la plus développée du Congo et vous pensez qu'il pourra survivre? Si vous n'admettez pas que l'Etat de New York ou l'Etat de Californie se sépare des Etats-Unis, comprenez donc ce que ressentent les Congolais. On peut dire Etat ou province, cela revient au même."

38. Le Katanga, la région la plus développée du Congo, a un gouvernement provincial, mais à cause des investissements étrangers des gens sont partisans du démembrement du Congo et arment le gouvernement provincial pour qu'il se rebelle contre l'ordre établi.

39. Mon pays est à 1000 pour 100 en faveur du gouvernement central et s'opposera à toute décision pouvant donner à penser que l'Assemblée approuve de quelque façon que ce soit des mesures de nature à entraîner la sécession du Katanga. Le Congo est le cœur même de l'Afrique, ce cœur doit continuer de battre et il ne faut rien faire qui puisse l'arrêter. La Nigéria ne prendra part à aucun acte qui provoquerait la destruction de la République du Congo du fait des intrigues de ceux qui s'intéressent davantage à l'argent et à leurs investissements qu'au bien-être des peuples d'Afrique et du peuple de la République du Congo. Il y a 14 millions d'habitants dans ce pays. Il me semble qu'il y a des gens qui pensent plus au

<sup>2/</sup> Conférence des Etats indépendants d'Afrique, tenue du 4 au 8 août 1959.

cuivre au cobalt, à l'uranium, aux diamants et à l'or qu'aux 14 millions de Congolais.

- 40. Pour nous, Africains, et pour mon pays, la question de savoir si le Katanga fait partie du Congo ne peut être l'objet d'une discussion ici. Je tiens à ce que ce soit bien clair, de façon que nul ne se méprenne sur la position de la Nigéria. Le Katanga fait partie de la République du Congo et tout pays qui ose donner à entendre que le Katanga devrait être séparé du Congo est à nos yeux un ennemi de l'Afrique. Qu'on le sache bien.
- 41. Nous avons examiné la situation telle qu'elle nous est apparue et aussi en tenant compte de notre propre expérience, car nous avons eu nous aussi notre problème katangais en 1953. L'un des Etats de nos trois régions a voulu se séparer de nous et il y était également encouragé de l'extérieur. C'était alors la région la plus riche de la Nigéria parce que la plus développée. La situation était exactement la même qu'au Katanga et le mouvement séparatiste était soutenu par la région occidentale.
- 42. Nos autres ressources, que des recherches géologiques ultérieures devaient révéler, étaient encore inconnues. Cet Etat voulait même percevoir la totalité des recettes et des loyers. Nous avons accepté et, comme au Congo, où il existait un gouvernement unitaire, nous avons constaté que pour maintenir l'unité de notre pays nous devions créer une institution fédérale. Plus tard, en 1954, en 1957 et en 1958, les autres régions ont trouvé leurs propres ressources. Des recherches géologiques ont montré que les autres provinces ou régions possédaient d'autres gisements et tout le pays s'est développé. Aujourd'hui, cette même région est l'un des champions les plus fermes de l'unité du pays.
- 43. Or, eu égard à cette expérience, la constitution congolaise a déjà créé une institution quasi fédérale. Dans notre pays, nous estimons que le Congo, organisé en un Etat fédéral, peut être unifié avec un organe législatif central et un gouvernement central dotés de pouvoirs étendus.
- 44. Mais il est des gens qui, au lieu de rechercher une solution constructive, veulent le démembrement complet du Congo. En d'autres termes, ils veulent que le Congo soit un oiseau à deux ailes, mais dont une des ailes serait coupée. Comment voulez-vous que cet oiseau puisse voler? Nous avons indiqué le moyen d'apporter une solution constitutionnelle au problème congolais, mais il semble que certains soient bien décidés à ne pas trouver de solution au problème congolais. Avant la formation du gouvernement central du Congo, certains s'affairaient à Stanleyville pour rendre la situation impossible. J'espère sincèrement que l'intervention extrieure cessera au Congo. Le fait qu'il y a aujourd'hui un seul président un seul premier ministre, un seul ministre des affal es étrangères et un seul gouvernement central doit être accepté, reconnu et respecté par tous les Membres de l'Organisation.
- 45. Les ingérences répétées dans les affaires intérieures du Congo et les troubles provoqués par des conflits idéologiques doivent prendre fin. L'Afrique veut se développer dans la paix et la tranquillité. L'Afrique ne veut pas la guerre. L'Afrique a été exploitée pendant si longtemps qu'elle ne veut plus l'être. L'Afrique veut être un continent de paix. Le désarmement universel dont on parle tellement doit commencer par l'Afrique, en d'autres termes on doit

laisser les Etats d'Afrique se développer dans la paix, on ne deit pas utiliser leurs ressources pour acheter des armes et des bombes qui serviront à leur anéantissement, mais on doit consacrer ces ressources à leur développement dans les domaines économique, culturel et social. Voilà ce que nous voulons dans notre continent.

- 46. Il est d'autres aspects de l'économie africaine dont je pourrais parler, mais je veux bien préciser ceci. Avant que la Nigéria fût indépendante, nous avons constaté que les nouveaux Etats d'Afrique se divisaient en deux groupes: le "groupe de Brazzaville" et le "groupe de Casablanca". Grâce aux efforts de la Nigéria et d'autres pays, une conférence a été convoquée à Monrovia<sup>3</sup>/ pour réunir tous ces pays. Malheureusement, certains des Etats qui avaient pris l'initiative de cette réunion ont décidé à la dernière minute de ne pas s'y rendre. Je saisis cette occasion pour demander à tous les Etats d'Afrique de comprendre que le salut de l'Afrique n'est possible que s'ils sont unis et règlent entre eux leurs différends. C'est sans plaisir que j'entends ici à l'Assemblée un Etat d'Afrique soulever une question de frontière avec un autre Etat, alors qu'en fait nous pourrions considérer ce différend comme un affaire interne et le régler entre nous.
- 47. Je lance un appel à tous les Etats d'Afrique et leur dis: "Ne venez pas à cette tribune pour nous parler de questions de frontières". C'est pour cela qu'en politique extérieure mon pays déclare: "Qu'on laisse ces territoires tels qu'ils sont". Nous savons que les puissances impérialistes ont divisé l'Afrique de manière artificielle. Nous savons que des familles, des foyers ont été démembrés de manière arbitraire. Mais si nous commençons maintenant à changer cet état de choses, nous nous créerons des difficultés, de sorte que nous ne pourrons, faute de temps, effacer les différences d'ordre économique, social et culturel qui ont été suscitées dans notre continent. Une fois que nous aurons résolu les problèmes culturels et économiques qui rendent la situation confuse, les questions de mises au point se régleront. Lorsque les Etats d'Afrique se mettent à se battre à l'Assemblée, les impérialistes se mettent à pêcher en eau trouble. Mon gouvernement voudrait donc faire tout ce qui est en son pouvoir pour convaincre les Etats d'Afrique de chercher à résoudre leurs problèmes internes chez eux et non pas ici à l'Assemblée.
- 48. N'avons-nous pas encore assez souffert? Nos ressources n'ont-elles pas été mobilisées dans l'intérêt des industries étrangères? Maintenant que nous nous rendons indépendants, n'est-il pas juste que ceux qui dirigent maintenant cette grande révolution, cette révolution à l'échelle mondiale, tirent la leçon des erreurs commises par d'autres puissances, au lieu de se lancer dans des aventures impérialistes ou d'avoir des aspirations à faire de certains pays d'Afrique des annexes d'autres pays? Je pense que tout pays d'Afrique doit cesser de voir dans telle ou telle terre d'Afrique un territoire à prendre, à annexer en vue de s'agrandir. C'est le début d'une pente dangereuse. Actuellement, toute tentative de ce genre contiendrait les germes de la destruction. Tout au long de l'histoire, des Etats ont grandi et sont devenus d'immenses empires. Pourquoi se sont-ils finalement écroulés? Parce qu'ils étaient construits sur le sable. L'Afrique qui a participé à tout ce qui a fait du monde ce qu'il est aujourd'hui, à ce qui était

<sup>3/</sup> Ibid.

thon, mauvais ou indifférent, devrait savoir que la voie de l'impérialisme et de l'exploitation conduit finalement à la mort de l'impérialisme et de l'exploitation.

- 49. Je passe maintenant à la question des Nations Unies et de notre rôle en tant que membre de la communauté mondiale. J'ai déjà dit que j'étais surpris de constater que la presse, la télévision, la radio et des publications diverses étaient pessimistes quant à l'avenir de l'Organisation. Je ne sais pas pourquoi, Je ne partage pas ce pessimisme. Est-ce que la mort tragique d'une personne doit nous jeter dans un état de consternation tel que nous pensions que la sagesse humaine, accumulée au cours des siècles, a soudain disparu, et qu'il n'est pas possible de trouver dans le monde entier une autre personne pour la remplacer? La Nigéria ne partage pas cette opinion. Nous croyons honnêtement et sincèrement, au vu de l'histoire et de toutes les réalisations dont l'homme est capable, que même dans l'enceinte de l'Assemblée, si nous cherchons, nous pouvons trouver des hommes qui serviront l'humanité, des hommes qui ne cherchent pas les honneurs personnels, des hommes sans ambition, des l'immes qui sont dévoués à la cause de l'homme et de l'humanité. C'est alors que l'on parle de rapports de forces, de grandes puissances, de petites puissances, que l'Assemblée doit s'interroger sur la définition de la grandeur. Qu'est-ce que la grandeur? Croyez-vous que la vraie grandeur soit celle qui consiste à fabriquer des fusées et posséder des armes destructrices? De pouvoir produire un bien qui devrait être utilisé dans l'intérêt de l'humanité et de chacun des hommes, mais qui sert en fait à sa destruction? N'est-ce pas là de la folie? La folie et la grandeur peuvent-elles être les deux termes d'une égalité? Je réponds "non". En Nigéria, nous ne pouvons tenir pour grand celui qui, après avoir construit un édifice, l'arrose d'essence et y met le feu. Or c'est justement ce que les grandes puissances sont en train de faire.
- 50. Grâce à son ingéniosité, l'homme a découvert les secrets de la nature, il a décelé l'énergie cachée dans l'atome. Les sociétés se sont transformées. A l'âge des moteurs à réaction, les distances ont diminué. Les fusées peuvent emmener l'homme dans l'inconnu. Mais au lieu d'être employées pour le bien de l'humanité, toutes ces découvertes vont servir à sa destruction. Pourquoi? A cause de la volonté de puissance, du désir de dominer son prochain et de le réduire en esclavage.
- 51. Je pense pouvoir dire, sans crainte d'être contredit, que les Etats d'Afrique ne veulent pas se laisser entrasner dans ce suicide collectif. Laissez notre continent en paix. Donnez-nous notre indépendance et laissez-nous notre continent. Laissez-nous notre continent. Laissez-nous construire un nouveau continent pacifique, ou nous puissions progresser dans la paix et la tranquillité, où nous puissions profiter des leçons de l'histoire. Ne transportez pas vos conflits idéologiques dans notre continent. Nous dressons un écriteau: "Défense de toucher. Gardez vos fusées chez vous. Essayez vos bombes atomiques dans vos cuisines, ne les apportez pas sur notre continent". C'est pourquoi nous avons été unanimes à nous opposer aux essais nucléaires de la France dans le désert du Sahara. La France peut pour suivre ses explosions dans les Pyrénées et dans les Alpes, dans les fermes françaises. Nous voulons bien que la France fasse éclater sa bombe dans sa maison, bien que nos sentiments humanitaires nous poussent à être d'accord

- avec le Français moyen qui désire la paix malgré les fous qui veulent se détruire.
- 52. On a lié la découverte ou le choix d'un secrétaire général, temporaire ou permanent, à la politique des rapports de forces. Ma délégation ne peut comprendre pourquoi on a compliqué ainsi cette question. Nous avons la Charte, nous avons le dispositif par lequel nous pouvons assurer la continuité et la succession. Comment peut-on nous dire qu'il est impossible de trouver ce surhomme?
- 53. On m'a dit que lorsque le défunt Secrétaire général a été découvert, il était pratiquement inconnu. Nul ne savait de quoi il était capable avant de s'être mis à l'œuvre. Il a grandi à son poste. En fait, donc, puisqu'une personnalité qui était inconnue, qui n'était pas un surhomme, a pu grandir avec son poste, ne serait-il pas possible de trouver une autre personne inconnue qui pourrait être placée à ce poste et grandir avec lui? Cette personne peut au moins essayer. Si elle échoue, nous trouverons quelqu'un d'autre. C'est ce que nous faisons dans nos pays.
- 54. On nous dit que deux puissances ne peuvent se mettre d'accord sur cette question. Mais notre patience finit par se lasser. Les petites puissances ont été très patientes. Nous avons attendu que les grandes puissances nous disent ce qu'elles peuvent faire. Si elles ne trouvent pas de solution, nous pourrons essayer d'en trouver une nous-mêmes. Le monde n'est plus divisé en deux. Je n'ai vu cette division nulle part. Quand je regarde la carte du monde, je vois que les pays sont liés d'une manière ou d'une autre, par des océans ou par es terres. Je ne vois aucun endroit où il n'y ait entre deux pays un pont, qu'il soit de terre ou qu'il soit d'eau. A notre époque, l'espace lui-même est un pont entre toutes les parties du monde.
- 55. C'est pourquoi ma délégation ne partage pas le pessimisme de ceux qui admettent tacitement que l'homme a perdu la raison et la sagesse collective de l'humanité.
- 56. Dans le passé, nous avons eu deux secrétaires généraux du monde occidental. Si aujourd'hui l'Est et l'Ouest constatent qu'ils ne peuvent trouver un secrétaire général, pourquoi ne pas en demander un à l'Asie? Si l'Asie ne peut en trouver un, demandeznous d'en chercher un en Afrique: nous trouverons un secrétaire général. Je suis persuadé que l'Asie peut fournir aujourd'hui un secrétaire général, je suis persuadé également que l'Afrique peut en trouver un, s'il est impossible d'en trouver un en Amérique ou en Europe, ou en Union soviétique. C'est un défi aux grandes puissances. Ont-elles réellement perdu foi et confiance en elles-mêmes? Si elles ne peuvent nous trouver un secrétaire général, qu'elles nous le disent et nous, les petites nations, nous en trouverons un et nous lui donnerons notre soutien le plus entier afin qu'il réussisse, qu'il ne s'use pas ni n'échoue. C'est ainsi que nous agissons en Afrique. Mettons un homme à ce poste et efforçons-nous de l'aider, au lieu de le démolir suivant les caprices et les sautes d'humeur des hommes.
- 57. Cela m'amène à une question que j'ai déjà soulevée. L'Afrique tient à participer pleinement et entièrement sur tous les points aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. A la présente session, ma délégation demandera — et elle insistera sur ce point que l'un des sous-secrétaires qui ont leur bureau au trente-huitième étage, ceux qui ont un rôle politique,

soit un Africain. Nous n'acceptons pas la proposition de l'Union soviétique tendant à atteler une "troika". Cela ne marchera pas. Nous soutenons qu'il doit y avoir un secrétaire général doté de pouvoirs lui permettant d'agir librement, selon sa conscience et conformément à la Charte, de pouvoirs grâce auxquels il pourra faire ce qu'il estime bon pour l'Organisation. Tout ce qui peut affaiblir l'Organisation est contraire aux intérêts supérieurs des petites nations et du monde entier. Mais nous avons besoin d'une représentation régionale. Il doit donc y avoir au moins cinq sous-secrétaires à l'échelon politique.

- 58. On a dit que le Secrétaire général est un fonctionnaire international et doit être tenu à l'écart de la politique. Je ne partage pas cette opinion. Le Secrétaire général est un homme politique; il est un homme d'Etat; il est un diplomate; il est le chef d'une administration il cumule toutes ces fonctions. Chaque fois que nous prenons la parole ici, nous faisons des discours politiques. Le Secrétaire général écoute nos discours, il est politiquement influencé par nos idées et nos opinions. Quand les représentants vont voir le Secrétaire général dans son bureau, ils lui parlent en qualité de diplomates; ils lui soumettent leurs problèmes; ils le touchent par la voie diplomatique.
- 59. Ne cherchons pas à trouver un homme qui soit complètement à l'écart de la politique et de la diplomatie, qui soit seulement un administrateur. Ayons le sens des réalités, à l'Organisation des Nations Unies. Certains des grands problèmes, des problèmes les plus difficiles que les Nations Unies doivent essayer de résoudre, se posent en Afrique: en Angola, au Congo, au Mozambique, au Sud-Ouest africain, en Rhodésie, au Kenya, en Ouganda, au Ruanda-Urundi, au Bassoutoland, au Souaziland et dans les petits territoires espagnols, sans parler des problèmes de l'Algérie, de la Tunisie et de la Mauritanie que nous n'avons pas encore résolus.
- 60. Tant que ces problèmes, qui sont des problèmes politiques, ne seront pas résolus, il devra y avoir au Secrétariat, au trente-huitième étage, un Africain qui représente les opinions légitimes, qui protège, les intérêts légitimes, qui expose au Secrétariat les aspirations légitimes des peuples d'Afrique et la façon dont ces derniers souhaitent que les problèmes de leur continent soient résolus, un homme auquel les problemes de l'Afrique ne soient pas étrangers. C'est ce qui s'est produit précédemment et c'est pourquoi il y a eu des erreurs. Même dans le cas du Katanga, il y a eu des erreurs. Dans celui du Congo, il y a eu des erreurs. Il y a eu des erreurs, et pas de solution, jusqu'au moment où les Africains sont intervenus: c'est seulement au moment ou des Africains ont été envoyés au Congo pour examiner la situation que nous avons entrevu la solution du problème. Alors que tous les intérêts étrangers s'opposaient les uns aux autres, les Africains ont cherché à résoudre ce problème africain en le considérant sous l'angle de leurs affaires intérieures, de leur volonté de paix et de tranquillité, de leur désir de vivre en nations indépendantes, de se développer et de contribuer au maintien de la paix dans le monde et à la sauvegarde de la culture. Or il est impossible de procéder ainsi s'il n'y a pas de représentant africain au trente-huitième étage.
- 61. La délégation de la Nigéria veut qu'il y ait au Secrétariat des représentants de l'homme noir, de façon que les pensées, les sentiments, les aspirations

- des Africains pénètrent et impregnent l'ensemble du système. Nous ne pourrons approuver une solution qui ne tiendrait pas compte de cette exigence. Nous espérons qu'à la fin de cette semaine ou de la semaine prochaine au plus tard, les grandes puissances auront disposé d'assez de temps pour s'opposer l'une à l'autre dans leur volonté de grandeur et qu'elles commenceront à prendre en considération les intérêts des pays nouveaux et des petits pays, parce qu'ils sont la majorité et qu'ils veulent la paix et la tranquillité. Il veulent une organisation efficace et pacifique parce que, aussi longtemps que l'Organisation des Nations Unies existera, aussi longtemps qu'elle crostra en stature et en vigueur, ces pays sauront leur indépendance protégée, ils vivront dans la paix qui leur est nécessaire pour développer leur économie, ils pourront offrir à la communauté mondiale l'apport de leurs idées et de leurs convictions.
- 62. C'est pourquoi mon pays soutient l'Organisation de tout son cœur et s'oppose à tout ce qui serait de nature à l'affaiblir, à tout ce qui pourrait amoindrir le statut du Secrétaire général ou l'Organisation en tant que telle. Nous ne voudrions pas de la guerre froide au sein du Secrétariat.
- 63. D'autres orateurs ont parlé de la question des explosions nucléaires des grandes puissances. L'opinion de mon pays et de ma délégation est bien connue. Si une action est mauvaise, elle est mauvaise quel que soit celui qui la commet. La France a fait exploser des bombes atomiques sur le continent africain. La Nigéria s'y est opposée. C'était une chose mauvaise. Nous avons dit: "Nous n'aimons pas cela, renoncez-y. Nous posons en principe que quiconque fait exploser ces bombes et veut ainsi empoisonner le monde, que ce pays soit grand ou petit, ou ni grand ni petit, agit mal et nous le condamnons." Nous espérons sincèrement que ceux qui procèdent à ces explosions arriveront à s'entendre et à sauver le monde de la destruction. Les grandes puissances se sont lancées dans la course aux explosions atomiques. Je veux croire qu'elles écouteront les petits pays qui sont les interpretes de l'opinion publique mondiale.
- 64. Nous avons lu les nouvelles relatives à Berlin, à la question de Berlin. Ce qui m'étonne, ce qui étonne ma délégation, c'est la mauvaise volonté évidente que les grandes puissances mettent à résoudre la question de Berlin. On se demande s'il est possible de résoudre la question de Berlin sans résoudre celle de l'Allemagne. Les grandes puissances qui ont combattu la main dans la main lorsqu'elles étaient alliées au cours de la dernière guerre ont trasnassé et ne sont pas arrivées à conclure un traité de paix avec l'Allemagne. Chaque groupe a décidé de reconstruire la région qu'il occupait — et même de la réarmer. Pour les témoins extérieurs que nous sommes, il est surprenant de voir que les deux parties en présence font exactement de même chacune de leur côté et qu'elles passent leur temps à s'accuser l'une l'autre de le faire. Nous le constatons en Allemagne de l'Ouest. L'Allemagne de l'Ouest a été érigée en un Etat dont la nouvelle capitale est Bonn et qui se développe magnifiquement tans du point de vue économique que du point de vue social; de fait, elle est devenue l'un des pays, sinon le pays d'Europe, dont l'économie est la plus vigourouse. Ce pays a été édifié par les puissances occidentales qui occupaient la région et il est plus fort que certains de ceux qui l'ont édifié.
- 65. En Allemagne de l'Est, nous constatons que les puissances de l'Est développent la région selon leur

propre système d'organisation politique et que cette région est en passe de devenir plus forte encore que certains éléments de leur propre organisation. La seule différence est que l'Allemagne de l'Est n'a pas fondé de nouvelle capitale. Elle se sert encore de l'ancienne capitale ou plutôt d'une partie de celle-ci. Bien qu'elles agissent toutes deux de la même façon, chacune des parties accuse l'autre de faire exactement ce qu'elle fait elle-même. Que voulez-vous que nous mêmes les petits Etats, nous y fassions? X édifie Y selon sa conception de la chose publique et du développement économique, Z construit P selon son propre dogme, et toutes deux sont zones d'occupation. Par malheur, Berlin se trouve situé complètement à l'intérieur d'une des zones. Chacune d'elle accuse l'autre de faire exactement ce qu'elle fait elle-même. n'y a-t-il pas lieu de se mettre à examiner ce probleme objectivement ou, si l'on en est incapable, de demander à ceux qui ne sont pas en cause, à ceux qui ne sont pas engagés, de l'examiner? Les grandes puissances sont-elles prêtes à examiner la question allemande en se préoccupant des exigences de la vérité, de l'honnêteté et de la sincérité, plutôt que de la politique de puissance? Il me semble qu'elles ne sont pas prêtes à le faire parce que, la encore, toutes sortes de problèmes s'enchevêtrent. On craint de réarmer l'Allemagne, de la réunifier, de déclencher une troisième guerre dans cette partie du monde.

- 66. Peut-on résoudre le problème de l'Allemagne sans dissiper ces craintes? Peut-on le résoudre en donnant aux Etats voisins l'assurance que les événements du passé ne se répéteront pas? Peut-on trouver une solution permanente sans tenir compte de ces craintes? Les grandes puissances qui s'opposent dans cette région peuvent-elles trouver une solution sans le concours de ceux qui sont moins engagés et peuvent voir le problème plus objectivement? C'est la question que l'on aimerait poser à ces grandes puissances. Nous savons que, sans l'intervention des Nations Unies, il y aurait eu au Congo une conflagration qui aurait pu déclencher une troisième guerre mondiale si l'on avait laissé les grandes puissances y continuer leur lutte.
- 67. A propos de Berlin, nombreux sont ceux qui ont prétendu qu'il devrait y avoir une force de police internationale. Est-il possible d'isoler Berlin qui a cessé d'être la capitale pour l'une des parties de l'Allemagne alors qu'elle l'est restée pour l'autre? Est-il possible de persuader la partie orientale de se choisir une nouvelle capitale, tout comme la partie occidentale a fait de Bonn le siège du pouvoir politique, et de remettre Berlin aux Nations Unies, afin qu'aucune des grandes puissances n'y impose sa volonté et que les Berlinois puissent au moins jouir de la paix et de la tranquillité sous l'égide des Nations Unies, en attendant que les grandes puissances veuillent bien faire preuve de raison et de sens des réalités et libérer l'humanité de la crainte d'une destruction? Est-ce possible?
- 68. Je ne désire pas répondre ici à cette question. Je me borne à la poser pour que, lorsque nous retirerons du Congo les troupes et les forces de police, chaque Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies puisse fournir des troupes et des forces de police pour occuper Berlin et y maintenir la paix dans l'intérêt de l'humanité. Il serait préférable qu'aucune des grandes puissances n'y ait alors un droit de regard et que ceux qui contrôleraient cette région viennent de petites puissances. Est-il possible de

- procéder ainsi pour sauver l'humanité d'une destruction à cause de Berlin?
- 69. Je tenais à poser cette question et j'aimerais que les membres de l'Assemblée y réfléchissent. Nous sommes des Etats jeunes et nous ne voulons pas être mêlés à la politique des puissances. Nous ne pouvons qu'expliquer la manière dont nous raisonnons à la lumière des faits tels qu'ils nous apparaissent.
- 70. On nous a dit que ce qui importe le plus est de réaliser le désarmement général et complet. Nous avons discuté de cette question à perte de vue et elle semble inépuisable. Peut-il y avoir le désarmement général et complet si les grandes puissances ne veulent pas la paix? Les petits pays doivent en tenir compte. Ma délégation estime qu'il est temps de ne plus laisser les grandes puissances nous précipiter dans une situation qui entraînera notre destruction à la suite d'une négligence.
- 71. Je perds confiance dans les grandes puissances. Elles sont en train de troquer le piédestal de la grandeur contre celui de la folie. Plus tôt on le leur dira, mieux cela vaudra. Nous en attendons le commandement, elles nous donnent la destruction. Nous en attendons la sagesse, elles nous donnent l'incompétence. Nous en attendons l'objectivité, elles nous donnent la confusion. Comment voulez-vous que nous nous en remettions à elles?
- 72. Si ceux qui devraient nous diriger ne sont plus capables de le faire, l'Organisation mondiale ne devrait-elle pas chercher en elle-même sa propre direction, fondée sur la morale, l'objectivité et ce qu'il y a de meilleur dans l'homme et la société humaine, ces valeurs qui ontélevél'homme au-dessus des grands animaux qu'il a su dompter et domestiquer pour son propre usage? N'est-il pas extraordinaire que l'homme, qui a su soumettre à sa loi de forces et d'éléments divers dans le monde, ne sache pas contrôler ses élans les plus naturels et les canaliser vers des fins constructives?
- 73. J'ai essayé d'expliquer l'attitude de ma délégation face au problème de l'Afrique, tel qu'il nous touche et nous concerne. J'ai essayé d'exposer notre politique étrangère, notre attitude à l'égard des questions qui intéressent les Nations Unies et l'attitude que nous prenons à l'Organisation. A popos de tous ces problèmes de politique mondiale, j'ai essayé de penser tout haut comme un membre de la communauté mondiale, et j'ai essayé de poser certaines questions auxquelles je voudrais que l'on réponde. J'ai fait certaines suggestions aux petites puissances qui devraient peut-être voir si le moment n'est pas venu pour elles de s'unir, malgré les grandes puissances, pour faire savoir leur opinion et faire entendre leur voix.
- 74. L'heure est venue, je crois, d'abandonner les grandes puissances. Non pas complètement. Nous devrions prendre une certaine distance et leur faire comprendre qu'elles sont en train de sombrer petit à petit dans l'isolement. Elles sont engagées dans une guerre froide; qu'elles sentent la fraîcheur des petits pays à leur égard; quant à nous, retirons-nous dans la chaleur de notre groupe, rentrons en nous-mêmes pour réfléchir, pour voir si nous ne pouvons pas formuler certaines idées qui puissent les ramener à la raison.
- 75. Celles qu'on appelle les "grandes puissances" ne sont pas grandes à tous égards. Elles sont grandes dans certains domaines, mais elles sont bien petites dans d'autres. Dans les domaines où les grandes puis-

sances sont très petites, vous constaterez peut-être que les petites puissances sont grandes, grandes par les qualités morales dont les grandes puissances semblent ne pas faire cas. La sagesse collective des petites puissances pourrait servir de contrepoids à la force collective des grandes puissances dans le domaine matériel. Ainsi, l'intervention des petites puissances pourrait, par le canal de l'Organisation, ramener la raison dans ce monde en folie et sauver l'humanité de la destruction totale.

- 76. Je terminerai sur ces mots et je remercie le Président de m'avoir permis de prendre la parole devant l'Assemblée.
- 77. M. SHAHA (Népal) [traduit de l'anglais]: J'ai l'honneur d'apporter au Président le salut du peuple et du Gouvernement du Népal et de lui transmettre les vœux les meilleurs de notre chef et souverain bienaimé, S. M. le roi Mahendra, pour le succès de la seizième session de l'Assemblée générale.
- 78. Tout d'abord, permettez-moi de féliciter M. Slim de son élection, à l'unanimité, aux hautes fonctions de président de l'Assemblée générale à sa seizième session. Sa longue expérience des travaux des Nations Unies, jointe à ses qualités personnelles et à sa compétence, le qualifie amplement pour la charge qu'il occupe maintenant. Nous sommes certains que sous sa direction experte et avisée les travaux et les débats de la présente session seront couronnés de succes. En l'élisant à l'unanimité président de l'Assemblée, les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont montré quelle confiance ils lui portent et en quelle estime ils le tiennent. Je suis particulièrement heureux qu'il soit le premier président de l'Assemblée générale qui vienne de ce continent frère d'Afrique, appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans les affaires mondiales au cours des prochaines années.
- 79. Je saisis également cette occasion pour féliciter son prédécesseur, M. Frederick Boland, de l'Irlande, de la compétence avec laquelle il a présidé la dernière session, qui n'a pas été comme les autres et a été, à certains égards, difficile.
- 80. Je n'ai pas encore pu m'associer à l'hommage rendu au défunt Secrétaire général et exprimer la profonde douleur que nous a causée sa disparition soudaine et celle des personnes qui l'accompagnaient. En M. Hammarskjold, le monde a perdu un grand serviteur de la paix. C'était une personnalité d'envergure, dévouée au service de l'humanité. Il sera certainement très difficile de le remplacer. S'il était un homme indispensable dans le monde - et je crois que nul n'est indispensable dans le monde - c'était à coup sûr Dag Hammarskjold, particulièrement en ce moment. Il s'était voué à la tâche où la diplomatie traditionnelle avait échoué, celle de maintenir un peu de cet ordre sans lequel la société civilisée n'aurait même pas le plus léger espoir de survivre. Sa cause était la môtre, la vôtre et la mienne, et dans les années à venir, nous nous rendrons tous compte à cuel point nous nous reposions sur lui. Il est mort à son poste, comme un soldat. Le plus grand hommage que nous puissions rendre à la mémoire de ce grand homme, c'est d'élargir le terrain d'entente sur lequel les nations peuvent s'employer à réaliser de concert l'aspiration de l'humanité à un avenir où elle connaîtra la paix et la tolérance.
- 81. Aux différentes phases du déroulement du drame du Cogo, Dag Hammarskjold, a essuyé les blâmes

- injustes de l'un ou l'autre des blocs, parfois même de toutes les diverses parties intéressées au conflit congolais. Impassible devant les critiques de toute origine dont lui-même ou ses actes étaient l'objet, il ne se laissait pas détourner de son objectif qui était le succès des opérations des Nations Unies au Congo. Qu'il ait donné sa vie par la cause de la paix au Congo interdit à quiconque de douter de sa sincérité. S'il a commis des erreurs de jugement, ce n'étaient que des erreurs humaines et ceux qui ont cru devoir souligner ce qui les opposait à lui, même après sa mort, devraient comprendre qu'ils n'auraient pas fait mieux dans les mêmes circonstances, qu'ils auraient fait peut-être meins bien.
- 82. La mort tragique de Dag Hammarskjold nous oblige à chercher un nouveau secrétaire général. Manifestement, l'Organisation des Nations Unies ne peut rester sans son plus haut fonctionnaire, sans le chef au nom duquel le Secrétariat peut seulement agir. Nous ne devons pas cependant procéder à la hâte, car nous risquerions de compromettre à jamais l'utilité et l'efficacité de l'Organisation. C'est un fait, la Charte ne contient aucune disposition qui permette de régler la situation dans laquelle se trouve l'Organisation, Nous n'aurions pu souhaiter mieux que de voir les grandes puissances se mettre d'accord sur le choix d'une personnalité capable d'assumer le poste de secrétaire général. Il s'agit de savoir ce qu'il faut faire dans l'éventualité où les membres permanents du Conseil de sécurité ne parviendraient pas à se mettre d'accord sur ce choix. l'Assemblée générale devrait-elle prendre l'initiative d'élire une personnalité capable d'assumer cette haute charge, ou bien devrait-elle attendre qu'un accord devienne possible entre les grandes puissances? Selon nous, il faut prendre immédiatement des mesures transitoires pour que les fonctions de secrétaire général soient exercées jusqu'à l'élection du successeur régulier de M. Dag Hammarskjold.
- 83. Nous avons marqué sans équivoque notre opposition à la création d'un triumvirat, de ce que l'on a appelé une "troika". S'adressant à la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés 4/, tenue récemment à Belgrade, S. M. le Roi du Népal déclarait sur ce point:

"L'intéressante suggestion de l'Union soviétique qui prévoit que le Secrétaire général devrait être remplacé par un triumvirat comprenant des représentants des puissances occidentales, des puissances communistes et des Etats neutres, me semble, pour tout dire, irréalisable...5/"

84. Nous sommes opposés au plan de la troika pour les raisons suivantes. Tout d'abord, il procède de l'idée que le monde restera scindé en blocs de puissances. Au lieu de promouvoir l'idée de l'union des nations en vue d'un objectif commun, il fait ressortir leurs divergences. Il ferait intervenir des considérations liées aux intérêts des blocs dans toutes les questions, même dans le domaine de l'exécutif. Toutes les décisions de la troika seraient marquées et déterminées par les intérêts politiques et les préjugés des blocs. Le respect des objectifs de la Charte passerait au second plan. A notre avis, un tel concept touche au cœur même des principes et des dogmes sur lesquels repose l'Organisation.

<sup>4/</sup> Tenue du ler au 6 septembre 1961.

<sup>5/</sup> Conférence de Belgrade, 1961 (publié par la Revue de la politique internationale, Belgrade, No. 4, p. 24).

- 85. Si nous devions accepter la thèse selon laquelle nul ne peut être impartial dans l'exécution des ordres et décisions du Conseil de sécurité, nous devrions reviser notre concept de la fonction publique internationale impartiale telle que la postule la Charte. La Charte prévoit un Secrétariat dont les actes seront guidés uniquement par les principes de la Charte, les décisions des organes principaux et les intérêts de l'Organisation elle-même, quelles que soient les vues personnelles des membres du Secrétariat. L'Article 100 de la Charte dispose clairement: "Dans l'accomplissement de leurs devoirs, le Secrétaire général et le personnel ne solliciteront ni n'accepteront d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure à l'Organisation."
- 86. Indépendamment des considérations idéologiques, des raisons d'ordre pratique nous amènent à nous opposer à ce que la charge du Secrétaire général soit organisée selon le plan de la troika. On imagine ce qu'aurait été l'initiative d'un tel triumvirat dans l'éventualité d'une crise comme celles auxquelles l'Organisation a dû faire face dans le cas de Suez ou du Congo. L'abus du droit de veto au Conseil de sécurité oblige régulièrement à convoquer des sessions extraordinaires ou des sessions extraordinaires d'urgence pour examiner des menaces contre la paix ou des ruptures de la paix.
- 87. Dans le cas du Conseil de sécurité, une certaine influence modératrice s'exerce sur l'usage du droit de veto du fait que les débats du Conseil sont publics et que les raisons invoquées pour l'usage du veto sont exposées au jugement de tous. Dans le cas d'un triumvirat, les discussions auraient lieu à huis clos sans que rien n'empêche les membres du triumvirat d'user de leur droit de veto. Il suffirait que l'un ou l'autre des représentants des grandes puissances soupçonne, d'après les plus faibles indices, qu'une certaine action pourrait nuire à ses intérêts, pour que le Secrétariat soit complètement paraiysé. Avec cette formule, les membres du triumvirat seraient enclins à étaler leurs divergences au grand jour, ce qui saperait le respect de l'autorité dû à l'exécutif du Secrétariat. Ma délégation est donc sûre qu'une réorganisation en ce sens de la fonction de secrétaire général serait préjudiciable aux Nations Unies leur ensemble et particulièrement aux pays plus petits et plus faibles.
- 88. Je résume notre position sur la question des dispositions à prendre provisoirement pour permettre l'exercice des fonctions de secrétaire général. Nous pensons que toute personnalité sur le choix de laquelle l'Est et l'Ouest ne seront pas tombés d'accord sera grandement entravée, des le début, dans l'exercice de ses devoirs et fonctions de secrétaire général. D'où l'insistance avec laquelle nous demandons d'abord que les grandes puissances elles-mêmes tentent de se mettre d'accord sur un arrangement provisoire. Nous sommes en faveur d'un poste unique, conformément à la Charte. Tout arrangement qui serait de nature à limiter, sous quelque rapport que ce soit, les prérogatives du plus haut fonctionnaire de l'Organisation dans l'exécution des décisions et ordres des divers organes des Nations Unies porterait atteinte, selon nous, à l'efficacité de l'Organisation elle-même. A ceux qui seraient tentés de préconiser des restrictions à l'exercise d'une autorité illimitée par le Secrétaire général, nous répondrons que cette autorité n'a jamais été absolue, que chaque question s'inscrit dans le cadre des décisions du Conseil de sécurité de l'Assemblée générale ou des autres or-

- ganes principaux des Nations Unies. Toutefois, nous ne nous opposons pas à ce qu'un certain nombre de secrétaires généraux adjoints secondent le Secrétaire général, pourvu qu'ils soient nommés directement par le Secrétaire général conformément au principe de la répartition géographique inscrit dans la Charte.
- 89. Nous voulons une personnalité que nous puissions tenir pour responsable de l'accomplissement des fonctions que la Charte confie au Secrétaire général. Nous sommes opposés à toute formule qui tendrait à imposer des adjoints au Secrétaire général, parce que le Secrétaire général dépendrait de ses adjoints au point de voir sa responsabilité diluée, contrairement aux dispositions de la Charte.
- 90. Dans l'introduction [A/4800/Add.1] à son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le regretté Secrétaire général a fait un examen très raisonnable et sensé du problème que nous affrontons aujourd'hui. Avec son objectivité coutumière, il a parlé de la manière dont les débats et les événements ont fait apparaftre depuis la dernière session de l'Assemblée générale deux conceptions différentes de l'Organisation des Nations Unies, de ses pouvoirs et de sa structure, ainsi que de la Charte. Certains Etats Membres sont partisans d'une conception plutôt statique de l'Organisation, considérée, pour reprendre les propres termes de feu le Secrétaire général, "comme un mécanisme de conférences pour résoudre les conflits d'intérêts et d'idéologies en vue d'une coexistence pacifique, dans le cadre de la Charte".
- 91. D'un autre côté, de très nombreux Etats Membres, comme le nôtre, tout en considérant la conception qui précède comme un simple point de départ, envisagent la possibilité d'une progression continue de l'Organisation vers des formes de plus en plus efficaces de coopération internationale active, façonnée par l'expérience et adaptée aux besoins croissants de l'époque et de la situation.
- 92. Encore que l'Organisation des Nations Unies n'ait pas été conçue comme une sorte de gouvernement mondial ou de super-Etat, elle n'a certainement pas été conçue non plus comme une simple société académique. Son utilité est dans le domaine de la diplomatie multilatérale. Ses institutions permettent un processus d'ajustement et de conciliation qui conduit souvent à des solutions qui ne sont pas entièrement satisfaisantes pour les parties intéressées, mais qui ne causent aucune gêne ni ne font perdre la face à telle ou telle d'entre elles. En outre, elle demande encore à être perfectionnée en tant qu'instrument d'action concertée des gouvernements en conformité des buts et principes de la Charte. A ce sujet, il ne faut pas oublier que les fonctions et les activités des Nations Unies sont nécessairement circonscrites dans le cas des décisions des Etats Membres. Tout échec dans la mise en œuvre des décisions prises par l'Organisation aux termes de la Charte est souvent qualifié d'échec de l'Organisation. A notre avis, il serait plus exact de parler d'échec de la communauté mondiale.
- 93. La Charte a admis qu'il y aurait coopération entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, condition du bon fonctionnement de l'Organisation. En fait, la Charte est fondée dans une large mesure sur le principe de l'unanimité des grandes puissances. Cependant, l'expérience des dernières arnées nous a montré que le plan primitif d'une sécurité collective garantie par l'action du Conseil de

sécurité a presque échoué à cause des divergences entre les grandes puissances elles-mêmes. C'est ainsi qu'on a pris l'habitude de renvoyer à l'Assemblée générale les questions que le Conseil est incapable de résoudre.

94. La revision du mécanisme de sécurité collective existant, à laquelle les Membres de l'Organisation ont été amenés à l'occasion des événements de Corée, a conduit à l'adoption en 1950 de la fameuse résolution [377 (V)] sur "L'union pour le maintien de la paix". L'efficacité et l'ampleur des mesures qui peuvent être prises en vertu de cette résolution sont prouvées par le fait que les Nations Unies ont pu surmonter les crises auxquelles elles ont eu à faire face au Moyen-Orient ces dernières années, Elles sont maintenant sérieusement mises à l'épreuve au Congo. Certains pensent que les mesures prises en vertu de la résolution sur "L'union pour le maintien de la paix" s'écartent de la voie tracée par la Charte, mais à notre avis la résolution ne contient aucune disposition qui ôterait de son efficacité à l'action du Conseil de sécurité si seulement celui-ci se montrait capable d'agir.

95. Avec l'adoption de cette résolution sur "L'union pour le maintien de la paix", l'Assemblée générale a eu son mot à dire également sur les questions concernant l'utilisation de l'organisation collective pour le maintien et le rétablissement de la paix internationale. Sans doute les décisions de l'Assemblée ne lient-elles pas les Etats Membres de la même manière que celles du Conseil de sécurité, mais dans le cas d'une agression armée l'Assemblée peut recommander aux Etats Membres de venir au secours de la victime, serait-ce en recourant à l'assistance militaire. L'importance que les grandes puissances ellesmêmes attachent à cette possibilité est révélée par le fait que, lorsqu'une résolution fait l'objet d'un veto au Conseil de sécurité, tel ou tel des membres permanents fait habituellement renvoyer l'affaire devant l'Assemblée générale. Malgré le danger et le défaut de cette pratique, on peut considérer qu'elle est l'un des quelques éléments nettement encourageants, car, s'agissant de l'efficacité des Nations Unies en tant qu'organisation mondiale, elle montre que le facteur moral prend de plus en plus d'importance.

96. En vertu d'une pratique presque aussi vieille que le monde, ceux qui rompent la paix justifient leur acte en invoquant de prétendues raisons d'ordre moral, mais il y a aujourd'hui une différence importante. L'Organisation des Nations Unies offre une tribune où ces raisons sont dévoilées sous leur jour véritable. Les raisons doivent être exposées clairement devant le monde entier et elles sont soumises en public à un examen rigoureux. En certaines occasions, ceux qui ont été appelés à comparaître devant l'Assemblée ont préféré s'en abstenir, mais cette attitude les a nettement discrédités. Une pression morale s'est néanmoins exercée et je pense que, dans l'ensemble, elle a été salutaire.

97. N'oublions pas que l'Assemblée générale est amenée, par la force des circonstances, à assumer des rôles nouveaux et des responsabilités nouvelles pour lesquelles la Charte ne l'a pas dotée de pouvoirs. Elle ne peut s'en acquitter que d'une façon pragmatique, suivant chaque cas d'espèce. L'attribution de ces responsabilités nouvelles à l'Assemblée générale a rendu la tâche du Secrétaire général plus difficile et plus compliquée, mais d'autant plus importante, dans la structure et les activités de l'Organisation des Nations Unies. Les résolutions de l'Assemblée

et même du Conseil de sécurité sont habituellement le résultat d'un compromis et elles sont d'ordinaire vagues et imprécises quant à leurs effets. L'Assemblée générale a donc dû compter de plus en plus sur l'exécutif, non seulement pour la mise en œuvre de ses décisions, mais aussi pour l'interprétation des clauses subtiles ou des intentions de ses recommandations.

98. L'idée que l'on se fait du rôle du Secrétaire général a également changé, comme le prouve le rôle que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité lui ont confié au Moyen-Orient et au Congo au cours des dernières années. Le Secrétaire général n'est plus resté simplement un administrateur chargé d'assurer le bon fonctionnement des services d'exécution du Secrétariat, mais il a été appelé à prendre des initiatives lorsque la situation l'exigeait. C'est pour cela que le défunt Secrétaire général a été critiqué injustement par certains, tantôt pour avoir manqué d'initiative et tantôt, par les mêmes personnes. pour avoir pris des initiatives. Espérons que les enseignements des dernières années ne seront pas perdus et que les Etats Membres n'écarteront pas à la légère la possibilité de réaliser quelque chose de plus concret afin que les Nations Unies scient mieux équipées pour affronter les crises dans l'avenir.

99. N'oublions pas que la Force d'urgence des Nations Unies qui est actuellement déployée le long de la frontière entre Israël et la République arabe unie et au Congo n'est pas la force collective des Nations Unies envisagée par la Charte, force qui n'a jamais existé parce que, dès 1947, les grandes puissances elles-mêmes ont abouti à une impasse au Comité d'état-major. Cependant, on s'accordera à reconnaître que ces forces des Nations Unies, créées pour un but particulier et dans des circonstances spéciales, se sont révélées efficaces pour les fins auxquelles elles avaient été créées. Bien que la création de ces forces ne procède pas exclusivement d'une conception nouvelle d'une action directrice des Nations Unies, elle ouvre certainement des perspectives nouvelles.

100. A ce sujet, je suis heureux de constater que le président Kennedy a avancé une idée du même genre que celle que j'ai moi-même exposé dans la déclaration que j'ai faite à l'Assemblée générale, de cette tribune, le 2 octobre 1957. Avec la permission du Président, je citerai un extrait de ce discours. Je disais à l'époque;

"La création d'un système permanent suivant lequel des unités des forces armées des Etats Membres pourraient être investies de l'autorité des Nations Unies et mises rapidement à leur disposition renforcerait l'espoir et la confiance de tous les peuples dans l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de sauvegarde de leurs droits et de leur liberté 6/."

101. A notre avis, toute mesure ou tout plan destiné à permettre aux Nations Unies de mieux s'acquitter de leurs tâches et responsabilités nouvelles exige tout d'abord un accord entre les grandes puissances. Ce n'est pas pour rien que la Charte elle-même attribue tant de poids et d'importance au principe de l'unanimité des grandes puissances au Conseil de sécurité. Nous pouvons simplement espérer que les

<sup>6/</sup> Voir <u>Documents officiels de l'Assemblée générale, douzième</u> session, Séances plénières, 698ème séance, par. 52.

grandes puissances prendront conscience qu'elles ont la responsabilité du maintien de la paix et de l'ordre dans le monde et qu'elles se mettront d'accord sur certains plans concrets établis à cet effet. Si elles n'arrivaient pas à se mettre d'accord, elles ne pourraient certes pas blâmer les petites nations représentées à l'Assemblée générale de prendre ellesmêmes des initiatives.

102. S'il y avait unanimité entre les cinq Grands, il n'y aurait aucune crise que les Nations Unies ne pourraient surmonter dans le cadre de la Charte elle-même; malheureusement, il n'y a pas unanimité parmi les grandes puissances et leurs divergences semblent menacer parfois l'existence des Nations Unies. Qu'allons-nous faire, nous, les petits pays non engagés, qui avons considéré les Nations Unies comme le bastion de nos droits et de notre liberté, l'instance où nous pourrons obtenir justice et protection même contre les puissants? Nous voyons maintenant les Nations Unies devenir de plus en plus le champ de bataille des deux grands blocs de puissances. On ne cesse de faire pression sur nous pour que nous prenions parti, selon le principe qui voudrait que "celui qui n'est pas avec moi est contre moi". Parfois même, on a l'impression que le nom même de l'Organisation est une ironie.

103. Le gouvernement de S. M. le Roi du Népal estime que le meilleur moyen que les petites nations non engagées ont de servir l'Organisation et ses buts est de toujours appuyer les décisions et les actions qui postulent la mise en œuvre objective des principes de la Charte, que ces décisions ou actions servent l'intérêt de l'un ou l'autre des blocs. Je ne prétends pas que les petites nations non engagées aient plus de sagesse ou un jugement plus sûr, mais le fait même qu'elles peuvent se tenir à l'écart des intérêts des grandes puissances leur permet de juger les questions avec objectivité et détachement. Nous nous efforcerons toujours d'adopter une attitude objective dans les controverses, car nous savons fort bien que la stricte application des nobles principes de la Charte et le renforcement de la dignité de l'Organisation sont dans l'intérêt direct des petits pays.

104. A l'Assemblée, les votes des petites nations ont le même poids que ceux des grandes puissances. Pourtant, cela ne signifie pas que chaque pays ait la même influence réelle sur les travaux de l'Organisation. La force numérique globale des petits pays est tres grande, mais elle ne reflète pas exactement leur influence agissante. Indépendamment du fait que les grandes puissances, grâce à leur droit de veto au Conseil de sécurité, peuvent jouer un rôle décisif dans l'exécution des principales fonctions dévolues aux Nations Unies, leur grande force économique et militaire leur confère une influence qui dépasse de beaucoup leurs votes individuels. Quoi qu'il en soit, les petites nations ont une lourde responsabilité. Leur vote est décisif chaque fois que c'est à l'Assemblée qu'une décision est prise.

105. Ma délégation pense que le devoir essentiel des petites nations non engagées est de soutenir sans défaillance les valeurs morales qui doivent régir les relations internationales. Il importe donc d'autant plus qu'elles ne perdent pas le sens de leur propre responsabilité morale. Dans bien des cas, l'expérience politique des petits pays est naturellement beaucoup plus limitée que celle des grandes puissances et ils peuvent souvent être tentés d'adopter une position qui se justifie plus facilement par des considérations égocentriques que par la justice et la morale.

106. Le gouvernement de S. M. le Roi du Népal estime que la collaboration qui unit les Etats d'Afrique et d'Asie depuis de nombreuses années et la collaboration, plus étendue sur le plan géographique, qui s'est instaurée à la Conférence de Belgrade il y a un mois et qui a fait apparaître une communauté de yues sur les grandes questions qui troublent le monde d'aujourd'hui, consolident beaucoup la position morale des Etats non alignés. Il ne faut pas voir une tentative de formation de bloc dans la collaboration africano-asiatique, ni dans la collaboration qui a commencé à la Conférence de Belgrade. Puisque la division du monde en blocs est à nos yeux la plus grande menace qui pese sur notre génération, comment pourrions-nous juger bon de créer un troisième bloc?

107. Cela me ramène à mon point de départ. Nous devons nous laisser guider par les concepts véritablement internationaux de liberté et de justice qui sont définis par la Charte. Notre but doit être de consolider l'Organisation, de sauvegarder sa dignité et d'étendre son influence. Nous ne devons jamais permettre que l'Organisation devienne un pion sur l'échiquier dans la partie qui se joue entre les blocs de puissances. C'est dans cet esprit que mon gouvernement étudiera toutes les propositions tendant à modifier la structure et le fonctionnement de l'Organisation et la composition de ses divers organes.

108. J'ai longuement exposé l'idée générale que mon pays se fait de l'Organisation des Nations Unies. Si je n'ai rien dit de nouveau, je reste persuadé qu'il n'est pas inutile, quand l'existence même de l'Organisation est menacée, de réaffirmer l'idée qu'elle doit constituer une organisation universelle et solide.

109. En même temps que nous désirons que l'Organisation des Nations Unies soit plus forte et véritablement internationale, nous souhaitons qu'elle devienne réellement universelle. Nous avons eu le plaisir de voir presque tous les nouveaux Etats indépendants devenir Membres de l'Organisation. Nous avons été heureux d'accueillir récemment dans nos rangs le Sierra Leone [1018ème séance] et nous attendons pour la fin de cette année l'admission du Tanganyika. Il reste encore dans le monde plusieurs autres pays qui sont divisés et que nous voudrions voir réunifiés et prenant place à l'Organisation. Encore que nous soyons en principe opposés à tout marchandage quel qu'il soit, nous sommes favorables à l'admission de la Mongolie extérieure. Nous voulons que les Nations Unies atteignent leur but d'universalité et deviennent l'image du monde tel qu'il est, afin qu'elles puissent contribuer de plus en plus efficacement à la conciliation et au règlement des différends entre nations.

110. Sous ce rapport, il subsiste une anomalie frappante. La Chine continue à ne pas être représentée ici comme elle devrait l'être. Le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine représente plus de 650 millions d'habitants, beaucoup plus que la somme des populations de l'Union soviétique et des Etats-Unis. Tous les arguments qui militent en faveur de la représentation de la Chine par le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine ont été présentés ici à maintes reprises. Ma délégation a toujours suivi sur ce point la thèse qui découle des arguments juridiques. C'est une thèse solide. Non seulement elle transcende les intérêts des puissances, mais encore elle tire sa force du principe suprême de la justice pour tous,

qui est l'un des fondements de la Charte des Nations Unies.

171. Il appartient à tout pays de décider, dans le cadre de sa politique nationale, de reconnaître ou non un nouveau gouvernement. Mais comme l'ancien Secrétaire général, M. Trygve Lie, l'afait remarquer dans un mémorandum de 1950<sup>2</sup>, la représentation d'un gouvernement dans une organisation internationale est une autre question. Selon la règle classique en droit international que l'on retrouve pratiquement dans tous les manuels, le critère de la reconnaissance d'un nouveau gouvernement est la question de savoir si ce gouvernement a une assise telle qu'il exerce une autorité effective à l'intérieur des frontières et a l'obédience de la grande majorité de la population. En fait, il n'y a pas d'autre critère. Seul le gouvernement qui se trouve dans cette position peut s'acquitter des obligations qu'impose l'appartenance à une organisation internationale. Ceux qui s'opposent à ce que le Gouvernement de la République populaire de Chine soit reconnu comme le représentant légitime de la Chine à l'Organisation des Nations Unies sont obligés de se raccrocher à la thèse absolument indéfendable suivant laquelle le cinquième ou presque de la population mondiale serait convenablement représenté par un gouvernement qui ne contrôle effectivement qu'une toute petite partie du territoire chinois, comptant une population d'environ 9 millions d'habitants. Je ne crois pas que l'avocat le plus habile aurait plaisir à devoir plaider une telle thèse devant un tribunal. Ma délégation est d'avis que le fait même que la question soit discutée à l'Assemblée est un défi total au sens commun et à la justice.

112. Indépendamment du point de vue juridique, il est d'autres considérations qui veulent que la Chine soit dûment représentée à l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons que les relations internationales sont empoisonnées du fait de l'exclusion de la Chine. Certains Etats qui reconnaissent la République populaire de Chine s'abstiennent de plaider sa cause à l'Organisation. Il est essentiel que la Chine soit dûment représentée si nous voulons aboutir à un accord sur le désarmement et aussi régler les problèmes politiques internationaux qui se posent en Asie du Sud-Est. Pour notre part, nous sommes d'avis que la forme et la structure intérieures d'un gouvernement et sa politique n'ont pas à entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit de la représentation d'un Etat à l'Organisation des Nations Unies. Cependant, même pour ceux qui paraissent désapprouver le régime et la politique du Gouvernement de la Chine, ne vaudrait-ii pas beaucoup mieux, lorsqu'une situation met la paix en danger, pouvoir demander des comptes aux représentants de la Chine devant une assemblée mondiale?

113. Je passe maintenant à la question de la situation au Congo, question la plus grave et la plus difficile que les Nations Unies aient eu à aborder l'an dernier. En fait, la crise du Congo a été l'une des questions les plus délicates que les Nations Unies aient jamais eu à affronter. Comme c'est souvent le cas, sa complexité découlait dans une large mesure de la politique de puissance et des intérêts en jeu. Le principal but des opérations des Nations Unies au Congo était d'éliminer l'influence de cette politique et de ces intérêts et de remplir le vide dangereux ainsi créé. Bien que nous ayons du souterir nos efforts au Congo plus longtemps que nous ne l'avions envisagé au

départ, il semble plus que probable maintenant que les Nations Unies aboutiront là aussi à une conclusion heureuse.

114. Le résultat le plus important et à notre avis le plus durable des opérations des Nations Unies au Congo est le rétablissement des institutions parlementaires et la création au Congo d'un gouvernement central. Telle était la préoccupation première du Conseil de sécurité lorsqu'il a été saisi de la question en février 1961. Dernièrement, les Nations Unies ont étendu leurs opérations à la province du Katanga, où le rôle des personnels militaire et paramilitaire belges et d'autres nationalités européennes ne semble pas encore avoir été éliminé.

115. Quant à nous, nous ne nous expliquons pas comment il se fait que les forces des Nations Unies se soient trouvées sans défense devant Tshombé et son Fouga Magister piloté par un Belge et un mercenaire français. Il doit y avoir là quelque chose que nous ignorons. Nous sommes heureux de savoir que les avions à réaction suédois et éthiopiens sont arrivés au Congo et nous ne pouvons qu'exprimer l'espoir que les forces des Nations Unies ne seront pas aussi impuissantes à l'avenir. Rappelons-nous cependant que les opérations des Nations Unies au Congo n'auront réussi que lorsque l'autorité du gouvernement central aura été pleinement restauré et l'intégrité territoriale du pays sauvegardée.

116. Le Congo aura besoin d'une assistance technique et économique pendant longtemps encore et les Nations Unies ont une grande responsabilité dans ce domaine. Si nous pouvons assurer au Congo l'équilibre et la croissance économique, condition du maintien de la stabilité politique, nous serons fondés à croire que les opérations des Nations Unies au Congo seront considérées un jour comme l'un des succès les plus remarquables de l'Organisation.

117. Au cours des deux dernières années, l'Assemblée générale a fait des progrès considérables vers la solution du problème du colonialisme. L'Assemblée a décidé que le système du colonialisme devait être aboli et, bien qu'elle n'ait fixé aucun délai, il ressort clairement de l'esprit et de l'intention de la résolution adoptée que le régime du colonialisme doit être éliminé rapidement et en totalité. La résolution adoptée l'an dernier sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [1514 (XV)] marque une étape dans la voie qui mêne à la solution du problème du colonialisme. En Afrique, toutefois, la solution du problème du Sud-Ouest africain n'a pas progressé. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud persiste dans sa politique de discrimination raciale, l'apartheid, et il ignore les appels répétés et les condamnations exprimées par l'Assemblée tous les ans.

d'autres Etats africano-asiatiques, est toujours d'avis que la situation en Algérie est profondément troublante. Les événements qui ont eu lieu récemment en Tunisie ont encore aggravé une situation déjà sérieuse. Malheureusement, le Gouvernement français continue à agir et à penser comme une puissance coloniale en Algérie et sa façon de respecter les principes de l'autodétermination et de l'indépendance nationale contraste singulièrement avec la manière de faire que beaucoup de puissances coloniales, notamment le Royaume-Uni, ont adoptée après la seconde guerre mondiale. Les Nations Unies n'ont cessé d'exercer une pression constante sur le Gouvernement français pour qu'il reconnaisse le droit à l'indépendance et à

<sup>7/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Annexes, point 61 de l'ordre du jour, document A/1466.

dautodétermination en Afrique du Nord et cette pression ne doit pas se relâcher. Nous avons été déçus que le Gouvernement français n'ait même pas jugé bon d'assister à la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale qui avait été convoquée pour discuter de la situation à Bizerte. Nous avons été heureux qu'aucun vote n'ait été émis contre la résolution [1662 (S-III)] adoptée par l'Assemblée sur Bizerte, et l'on ne peut voir dans cette résolution qu'une condamnation de l'attitude française en Afrique du Nord.

119. Le colonialisme portugais, tel qu'il est pratiqué en Angola, au Mozambique et ailleurs, préoccupe de plus en plus les Nations Unies. Toutefois, il est encourageant de constater que le nombre de ceux qui adoptent une attitude ambigue à l'égard de l'autodétermination et de l'indépendance des peuples colonisés diminue chaque fois que nous nous réunissons à nouveau en cette enceinte.

120. Je n'ai pas encore parlé du problème qui, après ctout, est notre préoccupation essentielle aujourd'hui: préserver notre génération et les générations futures du fléau de la guerre. Nous sommes réunis aujour-d'hui dans un climat alourdi par la reprise des essais nucléaires, une nouvelle course aux armements et la crise de Berlin et de l'Allemagne.

121. Les petits pays ont préconisé ardemment l'interdiction des essais depuis que cette question est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée. Il nous est arrivé de nourrir de grands espoirs, mais les progrès ont été suivis de reculs avec une régularité déplorable. Aujourd'hui, la possibilité d'une solution fondée sur la confiance mutuelle et la bonne volonté semble plus éloignée que jamais. Pour ma délégation, l'aspect le plus horrifiant de ce problème est le cynisme manifeste avec lequel certains l'abordent.

122. Nous regrettons beaucoup que le Gouvernement soviétique ait décidé de reprendre les essais nucléaires car, ce faisant, il a incité d'autres à le suivre impunément. Parmi les raisons que l'Union soviétique donne de la reprise des essais nucléaires, nous estimons qu'il en est une seule de valable, à savoir le refus de la France d'accepter une trêve volontaire. La reprise des essais nucléaires constitue un danger réel pour la vie et le bien-être de l'humanité. A notre avis, il faut attribuer la priorité absolue à la cessation des essais nucléaires, quels qu'ils soient.

123. Le désarmement est la fonction première des Nations Unies. Les grandes puissances et la communauté mondiale n'ont pas réussi jusqu'à présent à se mettre d'accord sur le "désarmement et la réglementation des armements qui sont envisagés à l'Article 11 de la Charte. La menace d'une guerre nucléaire plane au-dessus de nos têtes. La course aux armements continue sans relache. Toutefois, nous avons pris connaissance avec joie de la Déclaration commune de l'Union soviétique et des Etats-Unis sur les principes convenus pour les négociations relatives au désarmement [A/4879]. A la dernière session, certains d'entre nous s'étaient permis de formuler des principes semblables dans un projet de résolution 8/. Nous constatons avec satisfaction que les deux parties principalement intéressées sont d'accord sur beaucoup de ces principes. Nous espérons que les discussions sur la question du désarmement aboutiront cette fois à la creation d'un organisme satisfaisant, avec une large représentation géographique et la participation des pays non alignés. Il y a déjà longtemps que l'Assemblée a adopté une résolution [1378 (XIV)] dans laquelle elle a décidé que le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace devait être notre but, mais malheureusement presque aucun progrès n'a été fait. A notre avis, ce problème est un défi à l'ingéniosité des hommes, en particulier des chefs des deux grands pays du monde que sont les Etats-Unis et l'URSS, car l'avenir du monde dépendra dans une large mesure de la façon dont ils releveront ce défi. Il n'est pas douteux que les dirigeants de ces deux pays auraient à leur actif l'une des victoires les plus éclatantes de l'histoire de l'humanité s'ils pouvaient modifier la situation mondiale actuelle qui est assombrie par la menace d'une guerre nucléaire et de l'anéantissement total, et ouvrir au monde des perspectives durables d'une ère nouvelle de paix. de prospérité et de progrès.

124. Nous nous demandons si, dans les circonstances actuelles, on obtiendrait des résultats positifs en laissant le soin de régler la question de Berlin à l'initiative directe de l'Organisation. Le règlement de cette crise est entièrement entre les mains des grandes puissances, et les Nations Unies, à ce qu'il semble, n'ont pratiquement aucun moyen d'intervenir. Pour nous, ce qui importe essentiellement dans la question// allemande, c'est que les accords existants soient scrupuleusement respectés et qu'aucune modification n'y soit apportée sinon par voie de négociation et d'accord ou entente entre les parties. Il se peut qu'il soit bon de maintenir le statu quo jusqu'à ce qu'on ait trouvé une solution de remplacement acceptable. Il faut reconnastre toutesois que, dans un monde dynamique, se retrancher sur des positions immuables est une tactique qui tend parfois à empêcher le progrès et devient une source de conflits et de frictions. A notre avis, s'il apparaît des facteurs nouveaux, il faut en tenir compte. Nous ne voyons pas pourquoi les grandes puissances, avec un peu de compréhension et de bonne volonté, n'arriveraient pas à se mettre d'accord sur la question de Berlin.

125. Pour notre part, nous ne pouvons qu'essayer d'exercer une pression morale sur les grandes puissances, afin de les rendre conscientes de leurs responsabilités à l'égard de l'humanité et de leur faire comprendre que la rupture de la paix en ce moment entrerait dans l'histoire comme le pire de tous les crimes commis contre l'humanité.

126. Voilà quelques-uns des problèmes les plus pressants du moment, Mais il y a également un problème d'un autre ordre, dont on ne peut nier l'urgence sans péril pour la paix mondiale. Je veux parler des besoins économiques et sociaux d'une grande partie de l'humanité. En vérité, nous avons le sentiment. que ce problème de la lutte contre la pauvreté, la maladie et l'ignorance dans les différentes parties du monde n'a pas reçu toute l'attention qu'il mérite. Alors que les nations du monde dépensent plus de 125 milliards de dollars pour les armements, on a peine à réunir quelques centaines de millions de dollars pour financer le développement économique des pays sous-développés. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que, devant ces grands problèmes, les grandes puissances ont été contentes d'ellesmêmes à bon compte. A notre avis, les grandes puissances devraient se faire un devoir d'aider au développement des pays sous-développés. Il est vrai qu'il

Mocuments officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Apriexes, point 61 de l'ordre du jour, document A/C.1/L.259 et Add. 1 et 2.

s'agit d'une obligation morale comme toutes les obligations internationales, mais elle n'en est pas moins forte. La moitié du monde ne peut vivre dans l'opulence quand l'autre moitié vit dans la pauvreté. La disparité des niveaux de vie des peuples des différents pays doit diminuer. La prospérité, comme la paix, devient indivisible dans le monde. Une des façons de renforcer l'Organisation des Nations Unies

est de la mettre mieux à même d'aider les pays peu développés qui se tournent toujours vers elle dans l'espoir d'une assistance. Dans l'intérêt de ces pays et dans leur propre intérêt, les Nations Unies ne doivent pas leur manquer.

La séance est levée à 13 h 20,